

## ITALIEN

### ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

**Coefficient de l'épreuve : 2**

**Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure**

**Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions**

**Type de sujets donnés : texte**

**Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)**

**Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun**

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun**

Pendant les examens oraux de la session 2015, tout comme l'année dernière, le jury d'italien a auditionné un seul candidat.

Le texte proposé était un article journalistique de l'écrivaine Igiaba Scego, portant sur l'expérience de l'émigration dans le passé et au présent. Après avoir présenté le texte et avoir analysé judicieusement sa nature hybride (entre réflexion et autobiographie), le candidat a proposé un plan en trois parties, s'interrogeant sur la différence entre, d'une part, le voyage comme résultat d'un libre choix, donc conçu en tant que constellation de destinations, et, d'autre part, celui représentable au contraire comme une ligne droite, voire une trajectoire obligée. En second lieu, il a soulevé le problème éthique et rhétorique de la prise de parole au nom des victimes, pour conclure avec une considération sur la responsabilité de l'Occident vis-à-vis du drame de l'émigration africaine clandestine vers l'Europe.

Le jury a pu apprécier la maîtrise de l'exercice de la dissertation dont le candidat a fait preuve (le respect des temps, la structuration solide et l'équilibre des parties de son discours) et sa culture générale qui lui a permis d'étayer son argumentaire par des exemples précis, tirés de l'histoire contemporaine et de la littérature.

Cependant, la maîtrise incertaine de la langue italienne par le candidat et la pertinence parfois discutable de ses réponses aux questions posées ont empêché le jury de lui attribuer une note plus en rapport avec les qualités qu'elle avait par ailleurs manifestées.